



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-419

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2022

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2022-06-03-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris 11E - (3 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-06-03-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP
Paris 11E -

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DE PARIS
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 11E
39 rue Godefroy Cavaignac
75011 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11e.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. DANJOU Benoît, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11e, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme TRUTTMANN Marianne, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 11e, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie A désignés ci-après :

CARPENTIER ROUSSEAU Emmanuelle

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BAGHDASSARIAN Lydia	HEYSER-CHELGHAM Aline	RIVALAIN Lucette	PEDUSSAULT Laure
MAIGNAN Christine	TAFFIN Raphaëlle	EYTARD Eric	BATISTA José
MATHIEU Dominique	BOUDIN Christelle	PEDUSSAULT Nicolas	QUILFEN sylvie
MOLL Daniel	CHELGHAM Farid	SCHAEFFER Mélody	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B et C désignés ci-après :

SAINT-HILARY Chloé	LEAU Pauline	DEBARNOT Frédéric
GALIPO Christelle	AIT-BILAL Fatna	GUEHENNEC Christophe
MAGAR Dayana	FORTEROY Valère	HOUDEYER Syndy
GARNICHE Nathalie	CROCE Frédéric	GOMEZ BRAS Jarry
NAOUR Jennifer	TOUSSAINT Johanna	SOULAS Alexis

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

4) recevoir des significations d'actes, signer les accusés réception des actes ou plis remis au guichet ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
LACAZE LABADIE Hélène	Inspectrice	15 000 €
GARRABOS Pascale	Inspectrice	15 000 €
CARPENTIER ROUSSEAU Emmanuelle	Inspectrice	15 000 €
LE GALLOU Marie-Laure	Contrôleuse principale	2 000 €
MONT-ROUGE Isabelle	Contrôleuse principale	2 000 €
ABEILLON Marie Christine	Contrôleuse principale	500 €
DAO Minh-Alexandre	Contrôleur	500 €
CROZET Sandrine	Contrôleur	500 €
FERRE Paul-Emile	Contrôleur	500 €
COUTAND Romain	Agent	300 €
BARTHELEMY Dominique	Agent	300 €
COUASNON Stéphane	Agent	300 €
DE SACRAMENTO Linda	Agent	300 €
ADEDIRAN Adetokumboh	Agent	300 €
BALTA Stessy	Agent	300 €
GARRIVET Christelle	Agent	300 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 3 juin 2022

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers Paris 11^e.

SIGNE

Christiane FERRIGNO-NUNEZ